



Tutorat Lyon Est

Année Universitaire 2022 – 2023

**Unité d'Enseignement Spécialité
Pharmacie**

Annale PASS 2021-2022 – Session 1 : Module Diamant

Correction détaillée

Justin LOUVET

Correction rapide

| <u>Questions</u> | <u>Réponses</u> |
|------------------|-----------------|
| 29 | B |
| 30 | ACDE |
| 31 | ABCE |
| 32 | BCD |

Correction détaillée

Question 29

M. Léonard se présente au comptoir d'une pharmacie d'officine. En effet, voilà quelques jours qu'il souffre d'une toux irritative, gênante, mais sans fièvre. Il demande conseil au (à la) pharmacien(ne) sur la conduite à tenir par rapport à cette situation. Parmi les propositions suivantes, quelle est celle qui décrit la mission du (de la) pharmacien(ne) d'officine illustrée dans la situation professionnelle décrite ici :

- A. Dispensation et promotion du bon usage des médicaments et des produits de santé.
- B. Promotion de la santé, de la prévention et du dépistage.
- C. Contribution aux dispositifs de sécurité sanitaire.
- D. Protection de la santé publique et de l'environnement par la collecte des traitements et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).
- E. Réalisation de préparations magistrales et officinales.

A FAUX. Nous ne sommes pas dans une situation avec une ordonnance où il y aurait eu l'action de dispensation et promotion du bon usage des produits dispensés. Ici, M. Léonard est en recherche d'informations et de conseil avant toute dispensation.

B VRAI. Le·a pharmacien·ne va lui transmettre les informations scientifiquement validées (= ses connaissances actualisées régulièrement) sur les symptômes, lui conseiller d'aller voir un médecin, peut lui proposer un dépistage (COVID ou angine par exemple) et insister sur la prévention, par exemple lui conseiller le port du masque le temps d'aller chez le médecin.

C FAUX. La sécurité sanitaire n'est pas mise en jeu dans cette situation, il n'est pas question de protection de la population face à un danger pour la santé échappant au contrôle des individus.

D FAUX

E FAUX. Le patient est ici pour des conseils, il n'est pas en train de demander un traitement pouvant amener à une préparation officinale. De même, une préparation magistrale se fait sous demande du médecin et il n'est, ici, pas question d'une quelconque ordonnance.

Question 30

Concernant l'éducation thérapeutique du patient, dans le cadre d'un diabète de type 1, quelle(s) est (sont) la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A. L'équipe éducative d'un programme d'éducation thérapeutique dans le diabète de type 1 peut être constituée de médecins, pharmacien(ne)s, infirmier(e)s et diététicien(n)es.
- B. Elle a pour objectif de former les infirmier(e)s à injecter l'insuline par voie sous-cutanée.
- C. Elle a pour objectif de réduire la survenue de complications chroniques du diabète de type 1.
- D. Elle a pour objectif de rendre le patient autonome dans l'adaptation de son traitement par insuline aux variations de l'alimentation.
- E. Elle a pour objectif de rendre les parents autonomes dans l'interprétation des résultats de glycémie de leur enfant.

A VRAI. Avoir une équipe pluridisciplinaire permet d'appréhender différents aspects dans l'éducation du patient, que ce soit plus ciblé sur le traitement, le mode de vie, etc.

B FAUX. Les infirmier·e·s sont déjà formé·e·s à cela. L'éducation thérapeutique se doit d'être centrée sur le patient, c'est lui qui est « formé » par l'équipe éducative.

C VRAI. C'est l'un des objectifs principaux de toute éducation thérapeutique : le maintien de la qualité de vie du patient et la prévention des complications et rechutes de sa pathologie.

D VRAI. C'est un autre des objectifs principaux de l'éducation thérapeutique : avoir une autonomie du patient face à sa maladie et son traitement.

E VRAI. Les parents aussi bénéficient d'une éducation thérapeutique car ils sont des aidant de leur enfant diabétique et se doivent d'avoir, tout comme lui, une autonomie dans la gestion et l'interprétation de la pathologie. L'enfant n'a peut-être pas encore les capacités cognitives pour interpréter les résultats, c'est dans cette situation que le rôle des parents prend toute son importance.

Question 31

Parmi les propositions suivantes, laquelle (lesquelles) relève(nt) des missions du (de la) pharmacien(ne) biologiste médicale :

- A. Il (elle) est responsable de la formation médicale du personnel de laboratoire.
- B. Il (elle) choisit les méthodes d'analyse les plus adaptées pour un paramètre biologique donné.
- C. Il (elle) est responsable de la réalisation du prélèvement.
- D. Il (elle) choisit les analyses à réaliser pour répondre à l'hypothèse diagnostique.
- E. Il (elle) guide le médecin dans le choix des analyses complémentaires.

A VRAI. Le biologiste est un biologiste-responsable de son équipe et du laboratoire médical, cela inclut la formation du personnel.

B VRAI

C VRAI, les examens et prélèvements sont effectués par un biologiste médical ou sous sa responsabilité.

D FAUX. L'analyse à réaliser est donnée par le médecin qui a prescrit le prélèvement. Il choisit les méthodes d'analyse qui seront les plus adaptées.

E VRAI. Il/elle apporte des commentaires pour l'interprétation des résultats par médecin, afin de guider le choix des analyses complémentaires ou pour le choix d'une thérapeutique adaptée.

Question 32

Concernant le cycle de vie du médicament, quelle(s) est (sont) la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A. Au cours du développement, des médicaments expérimentaux sont produits et commercialisés.
- B. Le développement analytique permet de mettre au point des méthodes de contrôle de la substance active.

- C. La bioproduction de la substance active se réalise en respectant les bonnes pratiques de fabrication.
- D. Le grossiste répartiteur assure la distribution des médicaments dont il est propriétaire.
- E. L'autorisation de mise sur le marché est délivrée par les CEPS.

A FAUX, la commercialisation vient après le développement des médicaments expérimentaux.

B VRAI. On trouve par exemple des méthodes pour détecter, quantifier le principe actif, ses impuretés et produits de dégradation des matières premières, profil de dissolution, etc.

C VRAI. La bioproduction fait partie de la fabrication qui répond à des normes de qualité très strictes : les Bonnes Pratiques de Fabrication BPF/GMP, garantissant le respect de l'hygiène, de l'environnement et de la sécurité.

D VRAI. Le grossiste répartiteur est propriétaire des médicaments qu'il stocke.

E FAUX, elle est octroyée par la Commission européenne après avis du CHMP (Committee for Medicinal Products for Human use), au niveau européen ou au niveau national par l'ANSM, après avis de la commission d'AMM.